

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap Année scolaire 2023/2024

DISPOSITIF	<p>Le conseiller pédagogique exerce à la DSDEN66 au sein d'une équipe qui évolue sur l'ensemble du territoire départemental. Il fait partie d'une équipe de professionnels pilotée par l'IEN ASH.</p> <p>Le poste est ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le CAFIPEMF et/ou un CAPPEI. A défaut de détention de certification, l'enseignant s'engage à présenter le CAPPEI.</p>
PERSONNEL CONCERNE	<p>Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI. A défaut de détention de certification, l'enseignant s'engage à présenter le CAPPEI.</p>
CADRE	<p>Poste implanté dans les locaux de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales (Inspection de l'ASH).</p> <p>Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.</p>
<u>MISSIONS</u>	<p>Le conseiller pédagogique ASH est placé sous l'autorité de Madame la DASEN et par délégation sous l'autorité de l'IEN ASH. Il a pour rôle de mettre en œuvre la politique éducative définie dans le cadre de l'école inclusive. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement, mais également dans les établissements partenaires tels que ceux relevant du soin (IME, ITEP...) ou de l'éducatif (centre pénitencier...). Il veille à l'articulation des projets entre l'éducation nationale, les autres ministères, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les partenaires associatifs et les familles. Il apporte son aide à des actions collectives dans le respect des orientations nationales et académiques. Il participe à la mise en œuvre des outils d'évaluation et à l'actualisation des indicateurs de suivi des dispositifs inclusifs. Il participe à la réflexion et l'analyse des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique se définissent selon trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation initiale et continue : le CPC ASH conçoit, met en œuvre et évalue des formations dans le cadre du plan départemental et académique de formation. Il participe à la gestion et au suivi des stages. Il intervient en qualité de formateur dans les différentes actions de formation. Il encourage et soutient l'innovation et l'expérimentation pédagogique. Il participe à l'encadrement des formations initiales certificatives du CAPPEI et assure la mise en œuvre du suivi des stagiaires. Il participe à la formation des AESH. • L'accompagnement : le CPC ASH conseille sur le plan pédagogique, didactique et relationnel les professeurs des écoles exerçant sur des postes spécialisés en milieu ordinaire (1^{er} et 2nd degrés), dans les secteurs médico-social et sanitaire, ou bien accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ses actions visent à améliorer les conditions d'apprentissage et à faire progresser les acquis des élèves. Il contribue à l'analyse des situations complexes et aide à réguler les actions de chacun. Il contribue à promouvoir l'inclusion scolaire et défend les valeurs républicaines. Il veille au respect des préconisations du Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS). Il collabore avec l'ensemble des équipes de circonscription et des EPLE pour favoriser l'inclusion scolaire. Il aide à la mise en œuvre des projet d'ULIS, des Unités d'enseignement Autisme et des SEGPA. • La mise en œuvre de la politique éducative : le CPC ASH contribue à

	<p>la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative (PIAL, unité externalisées maternelle et élémentaire autisme...). Il prend part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription. Il peut être amené à représenter l'IEN ASH (MDPH, associations, ARS) ; Il est membre des commissions pour la certification du CAPPEI.</p>
<p><u>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</u></p>	<p>Les missions du CPC ASH requièrent un intérêt certain pour l'inclusion scolaire et la réflexion pédagogique, ainsi que la capacité à impulser des actions et à être force de propositions. Elles demandent de faire preuve d'une grande disponibilité et d'agilité dans la mise en place de l'emploi du temps (dans le cadre des 1607h annuelles).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les connaissances attendues : <p>Connaissance de l'institution Education Nationale et capacité à identifier et situer les différents acteurs du 1^{er} et 2nd degrés. Connaissance des orientations politiques en matière d'inclusion scolaire et veille informationnelle et institutionnelle. Connaissance du fonctionnement des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Connaissance des programmes scolaires et capacité à évaluer les adaptations méthodologiques et les gestes professionnels efficaces pour les élèves. Connaissance des incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles. Connaissance des outils d'ingénierie de formation. Connaissance des partenaires œuvrant pour l'inclusion scolaire</p> • Les compétences attendues : <p>Compétences relationnelles : écoute, recul, positionnement et expression adaptés à la situation de communication. Capacités à travailler en équipe et en coopération avec les différents partenaires. Capacités de distanciation et d'analyse réflexive par rapport à la diversité des situations. Qualités relationnelles et de communication, notamment avec les institutions partenaires. Sens des responsabilités, de l'engagement et de l'initiative. Compétences en communication écrite : rédaction de courriers, bilans, projets... Compétences organisationnelles. Compétences en informatique et en bureautique. Conduites de réunions, synthèses, reformulations, qualité de l'expression...</p> • Déontologie : <p>Obligation de réserve dans les relations avec les différents partenaires ; confidentialité sur certaines informations concernant les écoles, les établissements, les élèves ; loyauté envers l'Institution.</p> • Mobilité géographique : l'ensemble du département

Contact : Mme RONDINI – IEN ASH - ce.ien66ash@ac-montpellier.fr

Secrétariat de circonscription : Mme PRESTA Corinne 04 68 66 28 16